



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Etablissements

Question écrite n° 37553

### Texte de la question

M François Asensi attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le manque de structures d'accueil, en Seine-Saint-Denis, pour des adultes handicapés ; que ce soit en CAT, foyers occupationnels, foyers d'hébergement, le problème se pose des aujourd'hui et avec encore plus d'acuité pour les années à venir. En effet, d'après une étude de l'École nationale de la santé publique diffusée par la DDASS, d'ici à 1991 il va manquer 840 à 1 727 places dans les CAT, 150 à 690 places en foyers d'hébergement, 85 places en foyers de vie et au moins 30 places en maisons d'accueil spécialisées. Les représentants, l'ensemble des familles, l'équipe éducative de l'association Toulouse-Lautrec qui gère l'IME, le CAT et le foyer occupationnel d'Aulnay-sous-Bois s'interrogent et s'inquiètent du devenir des jeunes qui fréquentent l'Impro, souvent de quatorze à vingt ans. Les deux tiers de ces jeunes viennent des communes limitrophes de la ville d'Aulnay-sous-Bois (Sevran 10 p 100, Tremblay 10 p 100, Le Blanc-Mesnil 11 p 100, Villepinte 10 p 100, Drancy 7 p 100, Bondy 5 p 100). Nous pouvons, compte tenu des éléments de l'enquête de la DDASS, dire que pour ce seul IME vingt et un jeunes seront rendus à leur famille, faute de structure d'accueil. C'est-à-dire que tout le travail accompli en amont par les équipes des IMP et Impro, pour préparer ces jeunes à une vie active en milieu protégé ou à davantage d'autonomie dans la vie quotidienne, s'en trouve complètement annihilé. En conséquence, il lui demande de lui dire s'il envisage un grand plan national de dotation financière qui permette à ces secteurs d'assurer pleinement leur vocation première.

### Données clés

**Auteur :** [M. Asensi François](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37553

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 936